

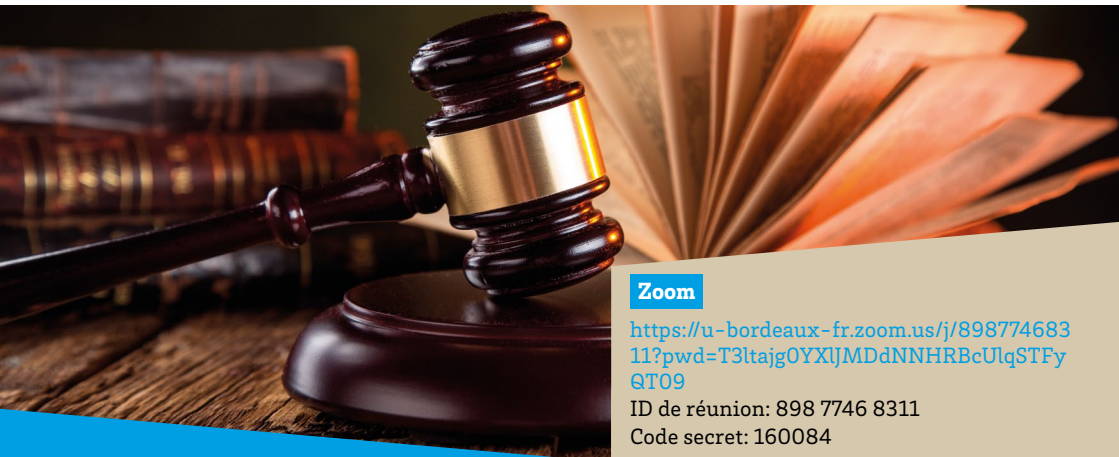
Journée organisée par Fabrice Hourquebie, Professeur de droit public, Directeur du CERCLE et Caroline Laveissière, Avocate au Barreau de Bordeaux, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Bordeaux

L'avocat constitutionnalisé ?

Colloque (Présentiel ou Zoom possible)

Mercredi 26 juin 2024, 8h30 - 17h45
Amphi Ellul,
Pôle juridique et judiciaire,
35 place Pey-Berland

juin 2024 - © université de Bordeaux - direction de la communication - Ne pas jeter sur la voie publique



Zoom

<https://u-bordeaux-fr.zoom.us/j/89877468311?pwd=T3ltajg0YXlJMDdNNHRBcUlkSTFyQT09>

ID de réunion: 898 7746 8311

Code secret: 160084

Organisation

Centre d'Etudes et de Recherches
Comparatives sur les Constitutions, les
Libertés et l'Etat (CERCLE UR 7436) et
Barreau de Bordeaux

Contact : fabrice.hourquebie@u-bordeaux.fr
leila.patriarche@u-bordeaux.fr
(pas d'inscription nécessaire)

En savoir +

<https://cercle.u-bordeaux.fr>

 CERCLE Université de Bordeaux

 @cercle


ORDRE DES AVOCATS
BARREAU DE BORDEAUX

CERCLE | Centre d'études
et de recherches comparatives
sur les constitutions,
les libertés et l'Etat / université
de BORDEAUX

- 08h30** **Propos d'accueil**
Dean Lewis, *Président de l'université de Bordeaux*
Pascal Combeau, *Doyen de la faculté de droit et de sciences politiques de l'université de Bordeaux*
Fabrice Hourquebie, *Professeur de droit public, Directeur du CERCLE, université de Bordeaux*
Caroline Laveissière, *Avocate au Barreau de Bordeaux, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Bordeaux*
Estellia Araez, *Avocate au Barreau de Bordeaux, Membre élue du Conseil national des Barreaux*

.....

Matinée

Sous la présidence d'**André Roux**,
Professeur de droit public, Sciences Po Aix

.....

- 09h** **Propos introductif. Vers un statut constitutionnel de l'avocat ?**
Fabrice Hourquebie, *Professeur de droit public, Directeur du CERCLE, université de Bordeaux*
- Droit à l'avocat et garantie légales**
Pauline Gervier, *Maîtresse de conférences en droit public, Directrice-adjointe du CERCLE, université de Bordeaux*
- Droits de la défense et mission de l'avocat défenseur**
Jérôme Delas, *Vice-Bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Bordeaux*
- 10h15** **Pause**
- 10h45** **La constitutionnalisation du droit à l'avocat : expériences comparées**
Jutta Laurich, *Avocate au Barreau de Bordeaux, Chargée de droit comparé à la Cour constitutionnelle fédérale*
- La protection européenne de l'avocat**
Laurent Pettiti, *Avocat au Barreau de Paris, Ancien membre du Conseil national des Barreaux, Président de la Délégation des Barreaux de France*
- L'avocat dans la constitution: quel regard du magistrat ?**
Gil Cornevaux, *Président du Tribunal administratif de Bordeaux*
Magistrat judiciaire, (sous réserve de confirmation)
- 11h45** **Discussion**
- 12h15** **Pause-Déjeuner**

.....

Après midi

Tables rondes

.....

- 13h45** **Table ronde 1 : Que constitutionnaliser ?**
Présidence :
Estellia Araez, *Avocate au Barreau de Bordeaux, Membre élue du Conseil national des Barreaux*
Pauline Gervier, *Maîtresse de conférences en droit public, Directrice-adjointe du CERCLE, université de Bordeaux*
Intervenants :
Christophe Bayle, *Ancien Bâtonnier du Barreau de Bordeaux, Vice-Président de la Conférence des Bâtonniers*
Aurélie Bergeaud-Wetterwald, *Professeur de droit pénal et sciences criminelles, université de Bordeaux*
Bruno Blanquer, *Ancien Bâtonnier du Barreau de Narbonne, Ancien Président de la Conférence des Bâtonniers, Membre du Conseil national des Barreaux*
Jérôme Dirou, *Ancien Bâtonnier du Barreau de Bordeaux, Ancien membre du Conseil national des Barreaux et du Bureau de la Conférence des Bâtonniers*
Ludovic Garrido, *Maître de conférences en droit public, université de Bordeaux*
- 14h45** **Discussion**
- 15h15** **Pause**
- 15h45** **Table ronde 2 : Comment constitutionnaliser ?**
Présidence :
Caroline Laveissière, *Avocate au Barreau de Bordeaux, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Bordeaux*
Fabrice Hourquebie, *Professeur de droit public, Directeur du CERCLE, université de Bordeaux*
Intervenants :
Manuel Furet, *Ancien Bâtonnier du Barreau de Toulouse, Vice-Président élu du Conseil national des Barreaux*
Kassandra Goni, *Doctorante au CERCLE, ATER à Sciences po Bordeaux*
Patrick Lingibé, *Ancien Bâtonnier du Barreau de la Guyane, Ancien membre du bureau de la Conférence des Bâtonniers, Membre du Conseil national des Barreaux*
Pierre de Montalivet, *Professeur de droit public, université Paris-Est Créteil*
Michel Verpeaux, *Professeur émérite de droit public, université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne*
- 16h45** **Discussion**
- 17h15** **Grand témoin - Propos conclusif**
Jean-Jacques Urvoas, *Ancien Garde des sceaux, Professeur de droit public, université de Bretagne occidentale*
- 17h45** **Fin de la journée**

Présentation du colloque

La Constitution de la Vème République ne s'intéresse pas à l'avocat. Pourtant le principe consacré dans l'article 1er de la loi du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques selon lequel "la profession d'avocat est (...) indépendante" est au fondement du droit pour toute personne à bénéficier d'un procès équitable, tout comme il est au cœur de l'exercice des droits de la défense.

Apportant un concours indispensable à la réalisation du service public de la justice et à sa bonne administration, l'avocat ne devrait-il pas être « saisi » par la Constitution ? Sans même envisager l'existence d'un régime constitutionnel de l'avocat, la constitutionnalisation de ce dernier apparaîtrait certainement comme une indéniable avancée des garanties de l'Etat de droit. Mais une telle entreprise est-elle possible ? Est-elle envisageable ou même souhaitable ? Et que constitutionnaliser, le statut ou la mission de l'avocat ? Quels bénéfices alors tirer de l'inscription de l'avocat dans la Constitution ?

C'est à cette réflexion d'actualité qui interpelle non seulement les universitaires et les professions judiciaires mais aussi les politiques qu'entend contribuer cette journée d'étude.

Assister au colloque via Zoom

Lien de connexion :

<https://u-bordeaux-fr.zoom.us/j/89877468311?pwd=T3ltajg0YXlJMDdNNHRBcUlqSTFyQT09>

ID de réunion: 898 7746 8311

Code secret: 160084

Venir au Pôle Juridique et Judiciaire de Bordeaux

Arrêt Hôtel de Ville, Tram A et B

Depuis la gare Bordeaux Saint-Jean (20 min environ)

Prendre le tram C (direction "Gare de Blanquefort" ou "Parc des expositions de Bordeaux") jusqu'à l'arrêt "Porte de Bourgogne" puis le tram A (direction "Le Haillan Rostand") et descendre à l'arrêt "Hôtel de ville".

Depuis l'aéroport de Bordeaux - Mérignac (40 min environ)

Prendre le tram A (direction "La Gardette Bassens" ou "Floirac Dravemont") et descendre à l'arrêt "Hôtel de ville".

Infos complémentaires sur le site de la TBM : www.infotbm.com

